

Annexe 2

Entente conclue entre le site et l'établissement d'abattage

(Note : Il faut utiliser la formulation exacte.)

Directives :

1. Veuillez remplir l'annexe 2 après que l'évaluateur externe a rempli l'annexe 5.
2. Envoyez l'annexe 2 à l'établissement d'abattage.
3. Gardez une copie de l'annexe 2 sur le site.
4. Si vous changez d'établissement d'abattage, vous pouvez envoyer l'annexe 5 existante au nouvel établissement et lui remettre une nouvelle annexe 2.

Date :	
Numéro d'identification du site (NIS) :	
Nom du responsable AQC :	
Nom de l'éleveur / propriétaire des animaux :	
Nom du site / nom de la ferme :	
Numéro du programme AQC (facultatif) :	
Adresse postale :	
No de téléphone :	No de télécopieur

Numéro d'identification des bâtiments	Marque d'identification de troupeau

Section I : Type de site

- ☐ **Site de type A** — Site de production inscrit au programme AQC où sont élevés des porcs qui n'ont pas été nourris avec des aliments contenant de la ractopamine au cours des 12 dernier mois.
- ☐ **Site de type B** — Site de production inscrit au programme AQC où ont été élevés des porcs nourris avec des aliments contenant de la ractopamine au cours des 12 derniers mois et qui a subi un nettoyage complet (Annexe 1) (conformément à l'annexe 1) avant l'introduction de porcs admissibles.

Section II : Déclaration du responsable AQC ou de l'éleveur et du représentant de l'établissement d'abattage

- ☐ Le site de production a une inscription valide au programme AQC.
- ☐ Le site de production a démontré qu'il respecte les exigences et peut être inscrit au PCCPER.
- ☐ La moulange AQC a démontré qu'elle respecte les exigences et peut être inscrite au PCCPER, le cas échéant.

Nom de l'établissement d'abattage

Nom du responsable AQC ou éleveur
(en caractères d'imprimerie)

Représentant de l'établissement d'abattage
(en caractères d'imprimerie)

Signature du responsable AQC ou éleveur

Signature du représentant de
l'établissement d'abattage

Date

Date